

Chauffage urbain - Raccordement au réseau des constructions réalisées dans le cadre du PRU de Planoise - Demandes de subventions - Modification de la délibération du 5 novembre 2009

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Par délibération du 5 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de raccordement de nouvelles constructions à Planoise au réseau de chauffage urbain de la Ville. Le programme de travaux porte sur les futurs bâtiments ou immeubles d'habitation situés aux 9-11 rue de Cologne, 2-4-6 avenue Ile de France, route d'Avanne (Orée du parc) et à l'angle Brabant-Luxembourg.

Le coût des études et travaux nouvellement affiné par le maître d'œuvre désigné est évalué à 749 000 € HT, soit 895 804 € TTC. Les dépenses seront inscrites au chapitre 23.2315.3605.30900 du budget annexe du chauffage urbain.

L'extension des réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables ou fatales est éligible aux aides de l'Union Européenne (FEDER) et de l'ADEME (Fonds Chaleur).

Le plan de financement prévisionnel et actualisé s'établit comme suit :

- part Union Européenne (FEDER)	149 800 €
- part ADEME	390 000 €
- part Ville de Besançon	<u>209 200 €</u>
Total HT	749 000 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>146 804 €</u>
TOTAL TTC	895 804 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement prévisionnel pour ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne et de l'ADEME, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.